



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RÉSOLUTION 11/2015

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2016-2017

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que les organes directeurs de la FAO ont décidé que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture constituait une activité prioritaire de la FAO et rappelant également que la Conférence de la FAO a recommandé que «*les organes statutaires et les conventions [soient] renforcés, [jouissent] d'une plus grande autorité administrative et financière dans le cadre de la FAO et [soient] davantage autofinancés par leurs membres*»;

Reconnaissant que la mise en œuvre du Programme de travail s'entend sous réserve que des ressources soient disponibles en montants suffisants et en temps voulu au titre du budget administratif de base, des conditions essentielles au fonctionnement, à la crédibilité et à l'efficacité du Traité;

Adopte le Programme de travail et le budget administratif de base du Traité pour l'exercice 2016-2017, tels qu'ils figurent à l'*annexe 1* de la présente résolution;

Adopte le barème indicatif des contributions tel qu'il figure à l'*annexe 2* de la présente résolution, conformément à la règle de gestion financière 5.1b;

Demande instamment à toutes les Parties contractantes de verser les ressources nécessaires au budget administratif de base, tel qu'adopté;

Invite instamment les Parties contractantes ayant peu ou pas du tout contribué pendant les exercices précédents à verser des contributions au budget administratif de base;

Recommande aux institutions et gouvernements donateurs d'examiner les propositions de projets figurant dans l'*additif de l'annexe 1* de la présente résolution et les **invite** à fournir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces projets;

Invite les États qui ne sont pas Parties contractantes, ainsi que les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres entités, à contribuer également au budget administratif de base;

Prend note de la contribution de la FAO, d'un montant de 2 000 000 USD;

Confirme le montant de 400 000 USD pour la réserve de trésorerie;

Demande aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de verser le solde de leurs contributions volontaires à la réserve de trésorerie;

Approuve le tableau des effectifs du Secrétariat pour l'exercice 2016-2017 figurant dans l'*annexe 3* à la présente résolution, reconnaissant que les dispositions précises à prendre en compte en matière d'effectifs relèvent des pouvoirs exécutifs ordinaires du Secrétaire;

Demande que les activités dont la priorité a été convenue dans le programme de travail et budget soient réalisées avant les autres, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles;

Note que tous les coûts liés à des activités financées par des ressources extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail global du Traité, au titre soit de «*Fonds spéciaux à des fins convenues*» soit d'autres fonds fiduciaires bilatéraux, sont financés de manière autonome et permettent de mobiliser les ressources humaines indispensables pendant toute la durée des projets;

Remercie chaleureusement les gouvernements qui ont généreusement fait des dons importants pour financer d'autres activités, liées à des projets en dehors du budget administratif de base, grâce auxquels le Traité a pu mettre en place ses systèmes opérationnels et invite les gouvernements à renflouer les fonds destinés à des activités de projet qui seront essentielles à la poursuite de la bonne mise en œuvre du Traité lors de l'exercice biennal 2016-2017;

Remercie aussi chaleureusement les Gouvernements italien et norvégien pour les ressources humaines qu'ils ont mises à disposition afin d'appuyer et de développer les activités du Traité ;

Confirme que les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition doivent être informées par le Secrétaire en temps voulu, avant toute réunion, des ressources disponibles à l'appui de leur participation à ladite réunion, ressources provenant du Fonds spécial à l'appui de la participation des pays en développement, et que, lorsque ces ressources financières sont limitées, l'on peut envisager de trouver d'autres ressources dans le budget administratif de base au titre de catégories éventuellement sous-utilisées et la priorité doit être donnée aux pays les moins avancés;

Demande aux donateurs de renflouer de toute urgence le Fonds d'appui à la participation des pays en développement;

Exhorte les Parties contractantes à contribuer de toute urgence au Fonds spécial à des fins convenues pour rétablir les ressources requises à l'appui de la mise en œuvre et de l'évolution future du Traité, conformément à son Programme de travail pour 2016-2017;

Prie le Secrétariat de faciliter l'organisation de consultations régionales avant les sessions de l'Organe directeur et les réunions des groupes de travail intersessions, sous réserve que la demande en ait été faite au niveau régional et que des fonds soient disponibles;

Demande au Secrétaire de continuer à faire son possible pour que les réunions du Traité se tiennent immédiatement avant ou après d'autres réunions pertinentes, afin d'économiser des frais de voyage;

Demande au Secrétaire de présenter un rapport détaillé sur la mise en œuvre du programme assorti d'un rapport financier précis pour l'exercice biennal 2016-2017, notamment un rapport sur la situation des recettes et des dépenses et sur les ajustements éventuels apportés au budget pour l'exercice 2016-2017, au moins six semaines à l'avance, pour examen par l'Organe directeur à sa septième session;

Demande au Secrétaire de soumettre un projet de Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019, comprenant un tableau des effectifs du Secrétariat et un projet de résolution, au moins six semaines à l'avance, pour examen par l'Organe directeur à sa septième session.

ANNEXE 1:

Budget administratif et Programme de travail de base – Exercice 2016-2017

	A	B	C
	Fonction de maintien de base	Fonctions d'exécution de base	Budget administratif de base
Montants (en USD)			
A. Ressources humaines			
A.1 Postes permanents (sans changements)	4 442 986	-	4 442 986
A.2 Postes temporaires	-	422 703	422 703
A.3 Autres dépenses de consultants	140 400	241 500	381 900
Total A. Ressources humaines	4 583 386	664 203	5 247 589
B. Réunions			
B.1 Organe directeur	650 000	-	650 000
B.2 Bureau	31 275	-	31 275
B.3 Comité d'application	30 000	-	30 000
B.4 Groupe d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets	-	-	-
B.5 Activités connexes		245 000	245 000
Total B. Réunions	711 275	245 000	956 275
C. Autres dépenses			
C.1 Frais de voyage du personnel de base	100 000	57 500	157 500
C.2 Publications et communication	66 569	2 500	69 069
C.3 Fournitures et matériel	51 207	-	51 207
C.4 Contrats	52 231	-	52 231
C.5 Divers	20 483	-	20 483
Total C. Autres dépenses	290 491	60 000	350 491
Total A + B + C	5 585 152	969 203	6 554 355
D. Dépenses générales de fonctionnement	223 404	38 766	262 170
Budget de fonctionnement	5 808 556	1 007 969	6 816 525
E. Dépenses d'appui aux projets	228 509	60 482	288 991
Total	6 037 065	1 068 452	7 105 517
Financement du budget administratif de base proposé			
Total, Programme de travail de base			7 105 517
À déduire:			
F. Contribution de la FAO			[2,000,000]
Montant net devant être financé par les Parties contractantes			5 105 517

Fonctions et maintenance du Traité en 2016-2017

	Fonction de maintien de base		
Article du Traité	19-20		
Documents de référence de l'Organe directeur	25, 25 Add.1		
	Dépenses, en USD	Hausse de l'IPC EIU	Dépenses totales, en USD
A. Ressources humaines			
A.1 Postes permanents [1]	4 442 986	-	4 442 986
A.3 Dépenses de consultants			
Maintien du Traité et réunion statutaire connexe	140 400	-	140 400
Total A. Ressources humaines	4 583 386	-	4 583 386
B. Réunions - Organes statutaires			
B.1 Organe directeur [2]	650 000	-	650 000
B.2 Bureau	31 275	-	31 275
B.3 Comité d'application [3]	30 000	-	30 000
B.4 Groupe d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets [4]	-	-	-
Total B. Réunions	711 275	-	711 275
C. Autres dépenses			
C.1 Frais de voyage du personnel de base	100 000	-	100 000
C.2 Publications	65 000	1 569	66 569
C.3 Fournitures et matériel	50 000	1 207	51 207
C.4 Contrats	51 000	1 231	52 231
C.5 Divers	20 000	483	20 483
Total C. Autres dépenses	286 000	4 491	290 491
Total A + B + C	5 580 661	4 491	5 585 152
D. Dépenses générales de fonctionnement (4% de A + B + C)	223 224	179	223 404
Budget de fonctionnement	5 803 885	4 669	5 808 556
E. Dépenses d'appui aux projets (6% du budget de fonctionnement moins la contribution de la FAO)	228 231	278	228 509
Budget administratif de base	6 032 117	4 949	6 037 065
F. Contribution de la FAO	2 000 000	-	2 000 000
Solde devant être financé par les Parties contractantes	4 032 117	4 949	4 037 065
Notes:			
[1] Conformément au tableau des effectifs du Secrétariat, tel qu'approuvé			
[2] Conformément à l'article 19 du Traité			
[3] Conformément aux articles 19.3 et 21 du Traité			
[4] Conformément à l'étape 5 de l'annexe 3 de la Stratégie de financement telle qu'adoptée à la deuxième session de l'Organe directeur (réunion de quatorze experts pendant trois jours)			

Fonctions d'exécution de base en 2016-2017

Référence	Core Implementing Functions										Fonction d'exécution de base 9	Total, Fonctions d'exécution de base
	Fonction d'exécution de base 1	Fonction d'exécution de base 2	Fonction d'exécution de base 3	Fonction d'exécution de base 4	Fonction d'exécution de base 5	Fonction d'exécution de base 6	Fonction d'exécution de base 7	Fonction d'exécution de base 8	Fonction d'exécution de base 9			
Domaine d'activité connexe	Liaison avec la CDB et d'autres organisations internationales	Maintien du Système multilatéral	Mobilisation de ressources en faveur du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages	Fonctionnement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages	Groupe de travail spécial à composition limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	Systèmes d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Stratégie de financement et Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement	Mécanisme de coordination pour le renforcement des capacités, formation et renforcement des capacités aux fins de mise en oeuvre du Système multilatéral et du Système mondial d'information	Application de l'article 6 et dispositions connexes			
Articles du Traité	Tous	10 - 13	18.4	18.4	18.13	5,13,15 et 17	13,18	20.5	5,6,9			
Montants (en USD)												
A. Ressources humaines												
A.1 Postes permanents												
A.2 Postes temporaires												
<i>NB: un seul poste, affecté à plusieurs fonctions d'exécution de base</i>												
A.3 Autres dépenses de consultants	253 622	81 000	32 400	8 100	8 100	105 676	-	-	63 406		422 703	
Total A. Ressources humaines	253 622	81 000	32 400	8 100	8 100	113 776	49 400	54 400	63 406		241 500	
B. Réunions												
Autres réunions												
B.5 Activités connexes	-	-	60 000	-	110 000	-	20 000	35 000	20 000		245 000	
Total B. Réunions	-	-	60 000	-	110 000	-	20 000	35 000	20 000		245 000	
C. Autres dépenses												
C.1 Frais de voyage du personnel de base												
C.2 Publications et communication	15 000	15 000	15 000	-	-	-	-	12 500	-		57 500	
C.3 Fournitures et matériel	-	-	-	2 500	-	-	-	-	-		2 500	
C.4 Contrats	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	
C.5 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	
Total C. Autres dépenses	15 000	15 000	15 000	2 500	-	-	-	12 500	-		60 000	
Total A + B + C	268 622	96 000	107 400	10 600	118 100	113 776	69 400	101 900	83 406		969 203	
D. Dépenses générales de fonctionnement (4% de A + B + C)												
Budget de fonctionnement	10 745	3 842	4 296	424	4 724	4 551	2 776	4 072	3 336		38 766	
E. Dépenses d'appui aux projets (6% du Budget de fonctionnement - hors la contribution de la FAO à la fonction de maintien)	279 367	99 842	111 696	11 024	122 824	118 327	72 176	105 972	86 742		1 007 969	
Total	16 759	5 991	6 706	661	7 373	7 099	4 329	6 360	5 205		60 482	
Total	296 126	105 833	118 402	11 685	130 197	125 425	76 505	112 332	91 946		1 068 452	

ADDITIF 1**PROJETS D'APPUI FINANCÉS PAR DES DONATEURS POUR LESQUELS DES
FINANCEMENTS POURRAIENT ÊTRE RECHERCHÉS**

Programme du Traité à l'appui du partage des avantages	2 000 000
Mise en œuvre harmonieuse du Traité, de la CDB et du Protocole de Nagoya	750 000
Vulgarisation, sensibilisation et promotion du Traité	950 000
Programme commun de renforcement des capacités	1 000 000-1 500 000
Programme de formation sur le Traité	850 000
Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au titre de l'Article 17 du Traité	1 800 000
Conservation, utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et droits des agriculteurs au titre de l'Article 5, 6 et 9 du Traité	1 500 000

ANNEXE 2

Barème indicatif des contributions pour les années civiles 2016 et 2017*(avec, pour comparaison, le barème 2014-2015)*

Partie contractante	Barème ¹ 2016-2017	Barème ¹ 2014-2015
Afghanistan	0,008%	0,008%
Albanie	0,015%	0,015%
Algérie	0,210%	0,211%
Allemagne	10,966%	10,979%
Angola	0,015%	0,015%
Arabie saoudite	1,327%	1,328%
Arménie	0,011%	0,011%
Australie	3,184%	3,188%
Autriche	1,225%	1,227%
Bangladesh	0,015%	0,015%
Belgique	1,532%	1,534%
Bénin	0,005%	0,005%
Bhoutan	0,001%	0,001%
Brésil	4,505%	4,510%
Bulgarie	0,072%	0,072%
Burkina Faso	0,005%	0,005%
Burundi	0,001%	0,001%
Cambodge	0,006%	0,006%
Cameroun	0,018%	0,018%
Canada	4,583%	4,588%
Chypre	0,072%	0,072%
Congo	0,008%	0,008%
Costa Rica	0,058%	0,058%
Côte d'Ivoire	0,017%	0,017%
Croatie	0,193%	0,194%
Cuba	0,106%	0,106%
Danemark	1,036%	1,038%
Djibouti	0,001%	0,001%
Égypte	0,206%	0,206%
El Salvador	0,025%	0,025%
Émirats arabes unis	0,914%	0,915%
Équateur	0,068%	0,068%
Érythrée	0,001%	0,001%

¹ Barème indicatif des contributions pour 2016-2017 et 2014-2015 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU, établi par la résolution 67/238 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 21 décembre 2012.

Partie contractante	Barème ¹ 2016-2017	Barème ¹ 2014-2015
Espagne	4,565%	4,570%
Estonie	0,061%	0,061%
Éthiopie	0,015%	0,015%
Fidji	0,005%	0,005%
Finlande	0,797%	0,798%
France	8,589%	8,599%
Gabon	0,031%	0,031%
Ghana	0,021%	0,022%
Grèce	0,98%	0,981%
Guatemala	0,041%	0,041%
Guinée	0,001%	0,001%
Guinée-Bissau	0,001%	0,001%
Honduras	0,012%	0,012%
Hongrie	0,408%	0,409%
Îles Cook	0,001%	0,001%
Îles Marshall	0,001%	-
Inde	1,023%	1,024%
Indonésie	0,531%	0,532%
Iran (République islamique d')	0,547%	0,547%
Iraq	0,104%	-
Irlande	0,642%	0,643%
Islande	0,041%	0,041%
Italie	6,831%	6,839%
Jamaïque	0,017%	0,017%
Japon	16,634%	16,654%
Jordanie	0,034%	0,034%
Kenya	0,020%	0,020%
Kiribati	0,001%	0,001%
Koweït	0,419%	0,420%
Lesotho	0,001%	0,001%
Lettonie	0,072%	0,072%
Liban	0,064%	0,065%
Libéria	0,001%	0,001%
Libye	0,218%	0,218%
Lituanie	0,112%	0,112%
Luxembourg	0,124%	0,125%
Madagascar	0,005%	0,005%
Malaisie	0,431%	0,432%
Malawi	0,003%	0,003%
Maldives	0,001%	0,001%

Partie contractante	Barème ¹ 2016-2017	Barème ¹ 2014-2015
Mali	0,006%	0,006%
Maroc	0,095%	0,095%
Maurice	0,020%	0,020%
Mauritanie	0,003%	0,003%
Monténégro	0,008%	0,008%
Myanmar	0,015%	0,015%
Namibie	0,015%	0,015%
Népal	0,009%	0,009%
Nicaragua	0,005%	0,005%
Niger	0,003%	0,003%
Norvège	1,307%	1,308%
Oman	0,157%	0,157%
Ouganda	0,009%	0,009%
Pakistan	0,131%	0,131%
Palaos	0,001%	0,001%
Panama	0,040%	0,040%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,006%	–
Paraguay	0,015%	0,015%
Pays-Bas	2,540%	2,542%
Pérou	0,180%	0,180%
Philippines	0,236%	0,237%
Pologne	1,414%	1,416%
Portugal	0,728%	0,729%
Qatar	0,321%	0,321%
République arabe syrienne	0,055%	0,055%
République centrafricaine	0,001%	0,001%
République de Corée	3,062%	3,065%
République de Moldova	0,005%	-
République démocratique du Congo	0,005%	0,005%
République démocratique populaire lao	0,003%	0,003%
République kirghize	0,003%	0,003%
République populaire démocratique de Corée	0,009%	0,009%
République tchèque	0,593%	0,593%
République-Unie de Tanzanie	0,014%	0,014%
Roumanie	0,347%	0,347%
Royaume-Uni	7,953%	7,963%
Rwanda	0,003%	0,003%
Sainte-Lucie	0,001%	0,001%
Samoa	0,001%	0,001%
Sao Tomé-et-Principe	0,001%	0,001%
Sénégal	0,009%	0,009%

Partie contractante	Barème ¹ 2016-2017	Barème ¹ 2014-2015
Serbie	0,061%	0,061%
Seychelles	0,001%	0,001%
Sierra Leone	0,001%	0,001%
Slovaquie	0,263%	0,263%
Slovénie	0,154%	0,154%
Soudan	0,015%	0,015%
Sri Lanka	0,038%	0,038%
Suède	1,474%	1,476%
Suisse	1,608%	1,609%
Swaziland	0,005%	0,005%
Tchad	0,003%	0,003%
Togo	0,001%	0,001%
Tonga	0,001%	-
Trinité-et-Tobago	0,068%	0,068%
Tunisie	0,055%	0,055%
Turquie	2,039%	2,041%
Uruguay	0,080%	0,080%
Venezuela	0,963%	0,964%
Yémen	0,015%	0,015%
Zambie	0,009%	0,009%
Zimbabwe	0,003%	0,003%

ANNEXE 3**TABLEAU D'EFFECTIFS DU SECRÉTARIAT 2016-2017***Cadre organique:*

D-1
P-5
P-4 (4)
P-3 (3)

Services généraux:

G-5
G-4 (2)
G-3